

*Péto-Canada*

Il n'y a pas si longtemps, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Buchanan), parlant à Calgary, faisait des observations sur les règles et règlements régissant les concessions de terrains dans l'Arctique et le Nord. Il déclarait: «Bien entendu, si vous découvrez des gisements de pétrole et de gaz naturel, nous adopterons des règlements favorisant Péto-Canada.» Nous devons obtenir l'assurance que le Canada favorisera les politiques qui permettront de subvenir à nos besoins en matière d'énergie. Un projet de loi de ce genre n'est qu'un impôt dissimulé car, en vertu de cette mesure, le gouvernement remettra des deniers publics à la société. Mais il n'y aura pas de travaux de prospection et d'exploitation dans le Nord. Souvenez-vous de ce qui s'est passé en Saskatchewan; les installations de forage ont quitté la province pour servir ailleurs. Si une compagnie privée trouve du pétrole, la société d'État s'en mêlera, la compagnie financée avec des prêts libres d'intérêt, souscrits par les contribuables. Cette compagnie prendra en charge l'exploitation des gisements prometteurs dans le Nord.

La mise en valeur des gisements de la mer du Nord s'est fait autrement. Pour la première fois dans son histoire, le Royaume-Uni sera autonome en matière de pétrole. Des navires ont transporté le pétrole en Grande-Bretagne de la

mer du Nord, et dans cinq ans, ce pays se suffira dans ce domaine. Mais le gouvernement britannique a donné ce qu'il appelle des stimulants aux sociétés pétrolières internationales. Oui, même le gouvernement socialiste de la Grande-Bretagne a incité à l'exploitation et à la mise en valeur des sociétés pétrolières internationales. Qu'a fait le gouvernement canadien? Les plates-formes de forage quittent le pays. Comment pouvons-nous rivaliser pour obtenir des capitaux d'entreprises internationales, quand nous établissons une société avec un prêt de 1.5 milliard de dollars dans le seul but de rivaliser avec l'entreprise privée? C'est ce qui va arriver.

Je vois qu'il est près de 10 heures, madame l'Orateur; je vais donc finir mon discours demain. Permettez-moi de dire encore une chose. Cette taxe est pire que les dix cents supplémentaires sur le gallon d'essence. Tout ce qu'elle peut faire, c'est assurer au premier ministre Davis un nouveau mandat à la tête du gouvernement conservateur de l'Ontario. Puis-je déclarer qu'il est 10 heures?

**L'Orateur suppléant (Mme Morin):** A l'ordre. Comme il est 10 heures, conformément à l'ordre adopté le vendredi 27 juin 1975, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(A 10 heures, la séance est levée d'office, en conformité de l'ordre spécial.)